



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION
Architecture
pour le prochain contrat 2021-2025

École nationale supérieure d'architecture de
Clermont-Ferrand

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/02/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Fabienne Fendrich et Laura Verdelli

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Le dossier de demande d'accréditation transmis par l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Clermont Ferrand (CF) détaille les cinq points constitutifs du projet d'établissement (1. Massif Central ; 2. Ruralités ; 3. Marges ; 4. Expérimentations ; 5. Transcalarité et transdisciplinarité) et décrit les liens et les interactions entre ces cinq points et le projet de formation.

L'ENSACF se donne les moyens d'un affichage clair des parcours proposés aux étudiants. L'offre de formation se concentre pour l'essentiel sur les deux premiers cycles de l'enseignement supérieur, conduisant respectivement au *diplôme d'études en architecture* (DEEA) et au *diplôme d'État d'architecte* (DEA). Ces formations initiales sont mises en perspective avec les autres cycles d'études qui constituent un prolongement et un enrichissement incontestables de l'offre de formation :

- l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ;
- le double diplôme DEA + ingénieur en génie civil (Polytech Clermont-Ferrand) ;
- le parcours *Stratégies d'aménagement des villes petites et moyennes et de leur territoire* (STRATAM) du master *Gestion des territoires et développement local* (Université de Clermont Auvergne & Associés) ;
- la formation doctorale.

Dans la continuité de la précédente phase du bilan de la présente évaluation, le dossier d'accréditation souligne également les partenariats et les liens possibles avec, à l'échelle locale :

- l'Institut d'Auvergne du développement des Territoires (IADT) dans le cadre du double diplôme STRATAM ;
- Polytech Clermont Ferrand dans le cadre du double diplôme architecte-ingénieur ;
- l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE Clermont Auvergne) ;
- l'Université Clermont Auvergne - UCA, qui permet aux étudiants diplômés de l'ENSACF de suivre un cursus qui permet d'accéder à un diplôme d'université de droit immobilier ;
- l'Institut universitaire de technologie (IUT) du Puy-en-Velay, afin de développer un enseignement croisé sur le BIM dans le cadre d'un nouveau Réseau Scientifique Thématique (RST) sur les cultures numériques et le patrimoine (qui reste à créer).

La région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), composée de trois académies (Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand), compte sept universités¹. Trois coordinations territoriales² structurent le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en AuRA : deux sont organisées sous la forme de communauté d'universités et établissements – Comue (Université de Lyon et Communauté Université Grenoble Alpes – Comue UGA) et une sous la forme d'association d'établissements (Université Clermont Auvergne & associés – UC2A, dont l'ENSACF est membre fondateur).

L'ENSACF projette d'intégrer ce dernier l'Établissement public expérimental (EPE) à partir de 2021.

L'échelle nationale est aussi prise en compte via la collaboration avec Les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau (GAIA) et la participation de l'ENSACF au projet "Ressources" (porté par un consortium d'établissements d'enseignement supérieur) lauréat du programme "Hybridation des enseignements" lancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour 2020-2022.

L'évaluation de l'offre de formation proposée pour le contrat 2021-2025 porte sur les formations initiales qui conduisent à la délivrance de deux diplômes :

¹ Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Étienne, Université Grenoble Alpes (UGA), Université Savoie Mont Blanc (USMB), Université Clermont Auvergne (UCA).

² Au sens de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

- le DEEA, conférant le grade de licence ;
- le DEA, conférant le grade de master.

Ces deux diplômes sont inscrits au répertoire national de la certification professionnelle et font chacun l'objet d'une annexe descriptive au diplôme. Des efforts certains sont déployés pour croiser le projet d'établissement et les formations sur des thèmes communs, et une attention particulière est apportée à l'ancrage territorial local.

Le cursus d'études se structure en un cycle de niveau licence, suivi par une formation de niveau master (I et II). Le cycle de niveau licence est organisé par thèmes et les semestres par approche d'échelles successives : 1^{ère} année : Espace ; 2^{ème} année : Lieu ; 3^{ème} année : Milieu.

Le cycle de niveau master est articulé en trois domaines d'études : ETEH (Écoconstruction des Territoires et des Espaces Habités), EVAN (Entre ville, architecture et nature) et Metaphaur (Mémoire et techniques de l'architecture et du patrimoine habité urbain et rural).

Les objectifs de ces deux formations, dans leur grande ligne, sont désormais clairement définis dans le livret de l'étudiant. Ils ont servi de colonne vertébrale pour construire le projet d'établissement. Le dossier d'accréditation, très structuré, détaille de façon argumentée les partis-pris défendus par le projet d'établissement et par le projet pédagogique ainsi que leur articulation. L'établissement identifie les enjeux et les défis contemporains avec lesquels les étudiants devront se confronter en tant que professionnels aussi bien qu'en tant que citoyens, du point de vue disciplinaire et sociétal ; et les développe de façon structurée dans le projet pédagogique tout en établissant un fil conducteur cohérent entre pédagogie, exercice de la profession libérale et recherche.

Il est à souligner une forte volonté de faire correspondre les axes de la recherche et l'enseignement dispensé en formation initiale : en cycle licence par des actions de découverte et de sensibilisation à la recherche et en cycle master par une articulation entre domaines d'études et axe de recherche ainsi qu'un encouragement à la poursuite en doctorat. De nombreux recoupements thématiques et des collaborations existent entre le groupe de recherche Ressources et les laboratoires du site (UMR Territoires, le CHEC, l'Institut Pascal).

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Le diplôme d'études en architecture (DEEA)

Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites. Le premier cycle, conduisant au DEEA, d'une durée de six semestres et valant 180 crédits ECTS, est construit dans une logique de progressivité qui permet à l'étudiant d'acquérir les bases de la culture architecturale. Ce socle de connaissances générales sur l'architecture sera convoqué dans le deuxième cycle.

L'articulation et la structuration entre les exercices de projet, les blocs d'UE (unités d'enseignement) et les orientations par semestre apparaissent comme très construites et cohérentes.

Un grand effort est déployé afin de renforcer la pratique de la recherche tout au long de la formation et l'éventuelle poursuite en doctorat (au point d'introduire, en plus de la formation par et pour le projet – point structurant de la formation en architecture - la formation par et pour la recherche).

Le DEEA est évalué positivement tant du point de vue de la pertinence des choix que de la cohérence de l'enchaînement des enseignements tout au long des trois années. La description présentée via cette demande d'accréditation a permis de clarifier la notion de progressivité considérée peu explicite dans le rapport d'auto-évaluation (RAE) et de rendre compte de l'état d'avancement d'un certain nombre de projets qui n'étaient pas encore définis au moment de la rédaction du RAE : lieu de restauration, locaux pour la recherche, projet de jardin et de parking. La cartographie des enseignements est un outil clair et structurant.

Le diplôme d'état d'architecte (DEA)

Le 2^{ème} cycle, conduisant au Diplôme d'État d'Architecte, d'une durée de 4 semestres, valant 120 crédits ECTS, a pour objectif d'amener l'étudiant à maîtriser une pensée critique. S'il ne construit pas de spécialité, le cursus propose trois domaines d'étude, au choix des étudiants :

1. ETEH : Écoconstruction des Territoires et des Espaces Habités ;
2. EVAN : Entre ville, architecture et nature ;
3. Metaphaur : Mémoire et techniques de l'architecture et du patrimoine habité urbain et rural.

Ces axes correspondent aux orientations culturelles de l'établissement et répondent aux débats actuels de la discipline architecturale.

Les trois domaines d'études ETEH, EVAN, Metaphaur ont visiblement été clarifiés et construisent désormais des compétences spécifiques. Cependant une certaine « étanchéité » des domaines d'études est constatée. Le comité appelle l'établissement à avoir un point de vigilance à moyen terme pour construire un réel dispositif transversal (en particulier par le tronc commun entre les trois thèmes) et transparent pour les domaines d'étude, et également dans le processus d'attribution des choix d'études par les étudiants.

La formation encourage les échanges avec d'autres instituts de formation, les échanges internationaux, l'insertion dans des programmes avec des acteurs (institutionnels) du territoire.

Le DEA est évalué positivement. En tout état de cause, le lien recherche / enseignement est affiché très fortement. Deux dispositifs sont à saluer : un cycle de grands cours réalisés par des personnalités marquantes du monde de l'architecture, de l'urbanisme et plus largement, de la culture, et la « nuit doctorale » qui a pour objectif de rendre visible aux étudiants le monde de la recherche.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Comme les autres ENSA, l'ENSA de Clermont-Ferrand a connu dans la période récente une importante évolution de ses statuts (décrets de février 2018). Sa gouvernance repose sur de nouvelles instances (conseil d'administration, conseil pédagogique et scientifique, commission de la formation et de la vie étudiante, commission de la recherche, etc.) dont les membres ont été élus.

Il résulte de l'ensemble de ces transformations matérielles et statutaires, un dynamisme neuf, et une adhésion de l'ensemble des acteurs, renforcé par la nomination d'un nouveau directeur architecte, issu du corps enseignant et très implanté en région.

Le projet d'offre de formation décrit pleinement le rôle et l'organisation de ces instances. Cependant, d'une part, il reste encore à mener un travail de partage en interne et de mise en lisibilité avec les partenaires extérieurs, en particulier à l'international. Les outils de gestion et de suivi sont à utiliser et à rendre visible. D'autre part, des dispositifs opérationnels doivent être engagés pour une plus grande participation des acteurs étudiants à la construction de la formation.

Sur un plan plus concret et quotidien, la charge de travail des étudiants doit pouvoir être mieux répartie sur les semestres, l'accès au syllabus des cours rendu plus lisible. Les fiches d'enseignement qui sont essentielles à la compréhension de l'offre d'enseignement devraient être complétées systématiquement et les modalités de l'évaluation des connaissances clairement définies.

L'évaluation des enseignements par les étudiants doit pouvoir être systématisée rigoureusement, utilisée pour les nouvelles orientations et partagée.

CONCLUSION

L'évolution par rapport à la dernière évaluation 2015-2019 est très nette et l'école est rentrée dans une dynamique de questionnements sur les formations qui s'avèrent opérantes. Les axes stratégiques en matière de formation se basent sur un réel travail collégial qui demande cependant désormais à être partagé et communiqué largement.

L'offre de formation est solide et cohérente et s'organise sur des cycles d'études bien structurés. Il est à souligner l'effort conséquent fait afin de rapprocher la formation et la recherche. Le but est bien de former des professionnels conscients de la complexité de la discipline architecturale.

AVIS

Avis favorable à l'accréditation de l'offre de formation pour le prochain contrat quinquennal et de chacun des diplômes qui la compose.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Directeur

À

Monsieur Michel Robert
Directeur du département
d'évaluation des établissements

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur du département
d'évaluation des formations

Clermont-Ferrand, le 22 février 2021

Messieurs les directeurs,

*Objet: retour
observations rapport
Accréditation ENSACF*

Je remercie le HCERES pour le retour très encourageant qui a été effectué par ses experts vis-à-vis de l'offre de formations de l'ENSACF pour le prochain contrat 2021-2025.

N/Réf: ST2021.02.22

L'ensemble des acteurs de l'école, qui a œuvré pour l'élaboration du dossier d'accréditation, a été très sensible aux remarques positives qui ont été relevées, en particulier, celles relatives à l'explication et à la cohérence des parcours ainsi que celles correspondant à la clarification des domaines d'étude. Cette situation a été rendue possible grâce au travail important qui a été réalisé par les instances de l'école depuis le dossier d'autoévaluation dans l'objectif de répondre aux conseils du HCERES.

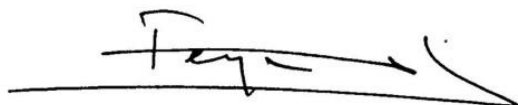
Je prête une attention particulière aux quelques réserves mentionnées par les experts, en particulier, celles relatives à la répartition de la charge de travail des étudiants en licence, de la nécessité de construire des transversalités dans les domaines d'études de master, à l'actualisation des Évaluations des Enseignements par les Étudiants.

Ces points sont actuellement au cœur des échanges qui animent les instances de l'école au vu de la contractualisation de l'établissement avec son Ministère de tutelle. Des objectifs d'améliorations avec jalons et indicateurs ont été établis et devraient ainsi permettre des améliorations substantielles au cours du contrat.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler concernant le rapport d'évaluation du dossier de demande d'accréditation de l'ENSACF

Je vous prie d'agréer, Messieurs les directeurs, l'expression de ma considération distinguée.

Simon TEYSSOU, architecte, directeur de l'ENSACF



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)